

QUESTION ÉCRITE

Yves Vandewalle attire l'attention de Monsieur le Ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique sur l'augmentation du prix du gaz au 1er avril 2011. Cette augmentation, qui est de l'ordre de 5% fait suite aux augmentations de 2010 - + 9,7% en avril 2010, + 4,7% en juillet 2010 - .

Ainsi, en un an le prix du gaz aura augmenté de près de 20%. Le prix du gaz découle directement des prix du cours du pétrole. Il est également calculé en fonction des coûts de transport et de distribution et des frais de commercialisation.

Toutefois certains s'interrogent sur la privatisation de GDF et son incidence sur les prix du gaz qui profitent aux actionnaires de GDF – Suez. L'entreprise a dégagé un bénéfice de 6,5 milliards d'euros en 2008 et de 4,47 milliards d'euros en 2009.

En conséquence, il lui demande si cette augmentation respecte bien les règles fixées pour déterminer le prix de vente du gaz aux particuliers et si les termes de cette équation satisfont le Gouvernement.